



assurance emprunteur refuse prise en charge invalidite et demande remboursement

Par **kehl64**, le **12/03/2022** à **17:55**

Bonjour, en ITT de janvier 2020 à juin 2021, assurance emprunteur verse une indemnisation, le 1 juillet 2021 la CPAM me passe en invalidité, j'informe l'assurance, ils interrompent les versements, (ce qui est normal changement de situation). Sans aucune nouvelle de leur part ils reprennent les versements le 10 septembre (j'en déduit qu'ils ont pris note et accepté ma situation). Fin octobre 2021, je suis convoqué pour expertise médicale, les versements sont interrompus. (en attendant avis expert). 17 novembre, je me rends à l'expertise. Le 23 novembre les versements ont repris. (je déduit que l'expert a donné son avis. Le 3 décembre 2021, je reçois un courrier m'informant de la fin de prise en charge de mon indemnisation pour ITT à compter du 1 juillet, et que le médecin expert estime que mon taux d'invalidité me permet de travailler à mi-temps en sédentaire.

Donc je dois rembourser les sommes versées du 1 juillet 2021 au 3 décembre. Cette expertise a eu lieu le 17 novembre 2021, date à laquelle elle prend effet à mon sens. L'assurance a été informée de mon changement de situation, pour moi elle a validé en interrompant les versements puis en reprenant ces derniers. Maintenant ils me réclament les versements depuis juillet 2021 en invoquant l'article 1302-1 du code civil dans un courrier standard non signé, juste sténographié LE Responsable comme signature.

Ma question suis dans mon droit. Merci par avance pour votre réponse.

Par **Marck.ESP**, le **12/03/2022** à **18:09**

Bonjour

Vous avez souvent "déduit", mais vous n'avez jamais reçu de courriers relatifs à ces événements ?

Commencez par reprendre contact pour vous expliquer, écrire en R/AR au service recours. A défaut, vous pourriez saisir le médiateur de l'assurance.

<https://www.economie.gouv.fr/particuliers/mediation-assurance>

Ensuite, il est conseillé de choisir un avocat qui connaît ce genre d'affaire.

Par **keh164**, le **12/03/2022** à **18:41**

Merci pour votre reponse ,j'ai ecrit en AR ils m 'ont repondu en AR ,la premiere fois en m e
proposant un echeancier de 6 mensualites et la derniere fois 9 mensualités. Merci